

FORFAITS ANNUELS 2017/2018

Communes de résidence	FRAIS D'INSCRIPTION			Formatin Musicale (Cours collectif) 1h00	Instrument/Voix (Cours individuel)			FRAIS DE COURS	
	1er élève dans la famille	2ème élève dans la famille	3ème élève dans la famille		30mn	45mn	60mn	Pratique collective (Cours collectif)	
Gex	50 €	20 €	Gratuit	210€	600€	900€	1200€	<u>Chorale enfants</u> Gratuite pour les élèves inscrits dans un autre cours ----- Forfait 150 € enfants extérieurs à l'école ----- (Ouverture du cours sous réserve de 8 inscriptions minimum)	<u>Musique de chambre & Ateliers de musiques actuelles / Jazz</u> Gratuits pour les élèves inscrits dans un autre cours ----- <u>Atelier cordes</u> (niveau : dès la 3 ^{ème} année d'instrument) Forfait 70€* <u>Orchestre à cordes "Évasion"</u> (niveau : fin de 1 ^{er} cycle) Forfait 170€**
Grilly (-18 ans) - Ornex Prévessin-Moëns Versonnex (-18 ans)	60 €	30 €	Gratuit						
Sergy - Vesancy	70 €	40 €	10 €						
Cessy - Sauvigny - Segny	80 €	50 €	20 €						
Crozet - Echenevex - Thoiry	90 €	60 €	30 €						
Grilly (+18 ans) Versonnex (+18 ans) Autres communes	100 €	70 €	40 €						

Modalités de règlement :

Tous les frais sont réglés IMPERATIVEMENT le jour de l'inscription afin qu'elle soit effective.

Frais d'inscription : 1 chèque encaissé le 01.09.2017.

Frais de cours pour la Formation musicale + la Formation instrumentale/chant :

Soit 1 chèque global encaissé en octobre 2017.

Soit 3 chèques correspondant au tiers du montant total.

Mois de mise à l'encaissement : octobre 2017, janvier et avril 2018.

Soit 5 chèques correspondant au cinquième du montant total.

Mois de mise à l'encaissement : octobre et décembre 2017, février, avril et mai 2018.

Frais de cours pour la chorale (pas de frais d'inscription) : 1 seul chèque encaissé en octobre 2017

Frais de cours pour la Formation Musicale sans Formation instrumentale/chant : 1 seul chèque encaissé en octobre 2017.

→ Les chèques sont établis à l'ordre de « **Ecole de Musique de Gex** » et datés du jour de l'inscription.

* *Inscription à l'Atelier cordes géré par la Maison de la Musique de Divonne : 1 seul chèque à l'ordre de "Maison de la Musique de Divonne"*

** *Inscription à l'orchestre à cordes « ÉVASION » géré par ARPADI (Divonne) : 1 seul chèque à l'ordre de "ARPADI"*